


REVUE
SPIRITUALISTE

JOURNAL MENSUEL

PRINCIPALEMENT CONSACRÉ

A L'ÉTUDE DES FACULTÉS DE L'AME

A LA

DÉMONSTRATION DE SON IMMORTALITÉ

et à la remise en lumière
des vérités de la religion universelle

(Philosophie et exégèse religieuses, manifestation des Esprits, magnétisme, thaumaturgie, sciences occultes, prophéties, théosophie, cosmogonie, ontologie, pneumatologie, psychologie, philosophie de l'histoire, etc., etc.)

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE SPIRITUALISTES

Et publié par

Z. J. PIÉRART

EX-RÉDACTEUR EN CHEF DU JOURNAL DU MAGNÉTISME

Membre de diverses Sociétés savantes

Tome VI. — 5e Livraison

PARIS

BUREAUX : RUE DU BOULOI, 21

—

1863




La Revue spiritualiste forme chaque année un volume, avec table rai sonnée, renfermant douze livraisons.

Chaque livraison renferme le plus souvent un article de fonds, polémique controverse ou déclaration de principes, sur une question pendante ou actualit spiritualiste quelconque.

Ensuite viennent des études et théories, des analyses particulières d'ouvra ges sur les matières que le Journal embrasse, études, théories et analyses dan lesquelles sont envisagés les doctrines et les faits actuels ou passés qui se rat tachent au spiritualisme ou aux sciences occultes.

En troisième lieu figurent les faits, expériences et variétés spiritualistes avec les commentaires et explications qui sont jugés nécessaires. Parmi les fait communiqués on accueille de préférence tous ceux qui portent une garanti de leur authenticité, telles que la signature de celui qui les met au jour, et l'in dication des circonstances de temps et de lieu suffisantes pour qu'on puisse re courir aux sources et constater la vérité du fait.

Çà et là, le Journal donne la biographie de quelque individualité spiritualist célèbre, contemporaine ou prise dans l'histoire.

Parmi les manifestations médianimiques et les phénomènes psychiques qu se propose d'examiner la *Revue spiritualiste*, figurent ceux des tables tour nantes et parlantes, les communications directes ou indirectes des Esprits, le apparitions, les miracles, les visions, les possessions, le somnambulisme l'extase, la prévision, la prophétie, le pressentiment, la seconde vue, la vue distance, la divination, la pénétration, la soustraction de pensée, les différent procédés de la magie, et en général tout ce qui est du domaine des science dites *occultes*.

Tout abonné a le droit d'assister quatre fois aux conférence et à des expériences qu'offre chez lui le directeur de l REVUE.

Le prix de l'abonnement est de **10 fr.** pour Paris; de **12 fr.** pour l province et l'étranger, et de **14 fr.** pour les pays d'outre-mer — On peu s'abonner pour six mois en payant moitié du montant de l'abonnement. *On s'a bonne à Paris, au bureau du* Journal, rue du Bouloi, 21. — Le prix des troi précédentes années est le même. — Les volumes de l'année 1858 se payen 20 fr.

— Dans les départements, en envoyant un mandat obtenu par l'entremise de facteurs ruraux ou les directeurs de poste. — Les librairies, les bureaux de mes sageries, les maisons de banque à l'étranger, se chargent de l'envoi du montan des abonnements. — Les correspondants du Journal à l'étranger où on peut s'a bonner sont : pour la Hollande, *M. Revius, major de l'armée néerlandaise, à l Haye; pour la* Suisse, *M. Kasperowski, rue du Tiraillet, à Genève; pour le* États Sardes, *M. le Dr Gatti, à Gênes; pour l'*Espagne, *MM. Bailly-Baillière, 11 calle del Principe, à Madrid; pour l'*Angleterre, *M. Baillière, libraire, 219, Re gent street, à Londres; pour les* États-Unis d'Amérique, *MM. Coppens et Hébert libraires, rue de Chartres, 56, à New-Orléans; pour le* Bas-Canada, *M. Desjar dins, rue Saint-Vincent, 13, à Montréal.*

Il est fait aux libraires une remise de 10 p. 100 sur le montant de l'abonne ment. — Tous les abonnements partent de la 1re ou de la 7e livraison inclusive ment. — Aux personnes qui s'abonnent dans le cours de l'année on envoie le livraisons arriérées à partir de la livraison qu'ils choisissent pour point de dé part de l'abonnement, et selon qu'ils s'abonnent pour un an ou six mois.

Prix du numéro par la poste.	1 fr. 50
Au bureau du Journal et chez les libraires.	1 fr. 25

On peut payer en timbres-poste. — Les lettres non affranchies sont refusées.

REVUE SPIRITUALISTE

ANNÉE 1863. — 5e LIVRAISON

LA FATALITÉ ET LE LIBRE ARBITRE.

RÉFLEXIONS D'UN ABONNÉ.

M. Léon Favre, frère de notre grand orateur, est, comme nous l'avons déjà dit, un médium intuitif remarquable. La dictée médianimique de M. Charles de T..., d'Angers, que nous avons publiée dans notre dernière livraison, lui a inspiré les observations suivantes, que nous nous faisons un devoir et un plaisir d'insérer.

15 avril 1863.

Mon cher Piérart,

Bien que mon nom soit inconnu et que ma parole n'ait pas l'autorité nécessaire pour entraîner les croyances, je me sens pour ainsi dire poussé à vous communiquer certaines réflexions que m'ont suggérées les doctrines de M. Ch. de T. au sujet du libre arbitre. Et tout d'abord, veuillez constater un fait qui n'est pas sans importance dans les manifestations spiritualistes. C'est que fréquemment, si ce n'est toujours, elles participent de l'obscurité antique où se mouvait la pythonisse. Elles procèdent par affirmation, laissant à nos intelligences le soin d'interpréter le sens, parfois vague, parfois mystérieux, de leurs axiomes.

Aussi les meilleurs esprits se divisent-ils souvent sur les

appréciations à en tirer, et la vérité leur apparaît-elle différen
malgré leur bonne foi réciproque. J'ai été amené à ces remarqu
par la phrase qui précède, dans votre dernière revue, l'insertic
de la communication de M. de T. Vous faites vos réserves,
plus encore, au nom de votre libre arbitre et de votre individu
lité intelligente, froissée par cette phrase : « Aucun être pe
sant n'est libre de ses actes. »

Vrai mot de pythonisse, mon ami, qui choque votre rais
comme une note fausse détruit une mélodie, et mot relativeme
vrai pourtant, ainsi que vous en conviendrez comme moi tout
l'heure.

Vous m'accorderez, je l'espère, que rien n'est produit par
hasard, et que l'acte le plus insignifiant, résultat d'un des engr
nages de la machine universelle, ayant sa raison d'être, a é
prévu de toute éternité. C'est la condition de l'harmonie éte
nelle que tout soit combiné d'avance dans sa manifestation.
ne peut y avoir ni changement de volonté dans la pensée
Dieu, ni hésitation dans l'accomplissement de cette volonté.
en résulte que de toute éternité, non-seulement l'ensemble, ma
le détail dans son *atomité*, existe dans la prescience de Die
et que rien n'y peut être altéré sans nuire à la conception pr
mière. — Que si les moindres manifestations nécessaires à c
ensemble sont prévues et voulues de toute éternité, il s'ensu
qu'il ne dépend pas de notre libre arbitre d'en changer ou d'
annuler la marche. Les événements, quels qu'ils soient, dépe
dent donc d'une volonté supérieure que nous subissons sa
nous en apercevoir, et c'est à ce titre qu'on peut affirmer qu'a
cun être n'est libre de ses actes.

Mais il n'en découle point une dérogation à la loi de not
liberté propre sans laquelle nous tomberions dans une manife
tation inférieure. Dieu lui-même n'a pas de libre arbitre dans
sens indiqué ci-dessus. Emprisonné dans la loi de sa perfecti
infinie, il n'a pas pu ne pas savoir et ne pas vouloir de tou
éternité ce qui arrivera de toute éternité, et n'est plus libre
modifier cette volonté sans porter atteinte à l'éternité de sa pe
fection et à l'infinité de sa prescience. La prédestination de tout
choses est donc certaine, mais dans sa relation avec Dieu,
non avec l'homme. Dénué de toute prescience, limité dans
prévision par l'insuffisance de ses organes, ce dernier ne conn
que les effets que lui révèlent son expérience et le travail de s
examen. Les causes lui échappent : il est impuissant à lire da
l'avenir. L'incertitude où il se trouve le force donc à choisir,
dans ce choix il lui faut démêler les influences émanées

tout ce qui l'entoure, parfois lutter contre sa propre nature, souvent en désaccord avec sa conscience, seul flambeau qui puisse le guider. Son libre arbitre s'exerce donc sans entraves, dans la plénitude de sa responsabilité, et il en doit être ainsi, car c'est précisément sa responsabilité qui fait son mérite. Il peut toujours choisir ce que sa voix intérieure lui dira être le chemin devant Dieu quant aux choses morales, ce que son intelligence lui enseignera être bon et profitable dans l'ordre des faits matériels. C'est à l'usage de cette liberté entière qu'il devra sa récompense ou sa punition. Mais il ne s'ensuit pas que sa détermination soit libre de sa relation avec l'ensemble des faits dont se compose la marche de l'univers. Elle y est, au contraire, intimement soumise, et c'est ce qui fait l'harmonie éternelle. Permettez-moi une comparaison vulgaire. Nous avons vu plus d'une fois dans la guerre des États-Unis les divers partis couper les ponts des chemins de fer comme moyen de défense. Assurément les machinistes qui dirigeaient les convois sur ces lignes étaient libres d'arrêter les locomotives avant de les engager sur le pont : rien n'entravait leur libre arbitre. Mais ils ignoraient l'avenir et périssaient précipités par un obstacle imprévu. Ainsi de l'homme. La corrélation des moindres actes de sa vie, de la plus indifférente de ses pensées, a sa place dans le grand tout vivant que Dieu anime. La nécessité de l'ensemble peut exiger que ces actes lui soient propices ou défavorables, et ils le seront certainement dans la mesure de cette nécessité. Mais il l'ignore, et cette ignorance crée pour lui la nécessité du libre arbitre, sans lequel Dieu cesserait d'être bon pour devenir funeste, c'est-à-dire cesserait d'être Dieu.

Ainsi, pour me résumer, l'homme est essentiellement libre de vouloir ou de ne pas vouloir, de faire ou de ne pas faire, et il agit dans la plénitude de cette liberté. Mais sa détermination, prévue de toute éternité, entre, par cela même, dans le plan de l'ensemble, et contribue, quelle qu'elle soit, à l'harmonie. La part de l'homme, c'est la recherche de Dieu, guidée par la conscience et le libre arbitre ; la part de Dieu, c'est l'infini amour qui, par sa prescience éternelle, fait tourner au profit de l'ensemble jusqu'au mauvais usage de cette liberté absolue.

Tout à vous d'amitié,

L. Favre Clavairoz,

Consul général de France.

ADHÉSION DE M. HOME A L'ŒUVRE DE LA PROPAGANDE SPIRITUALISTE.

—

M. Home, qui est passé dernièrement à Paris, où il a fait un petit séjour et où il se propose de revenir quelque temps encore pour le moment très-rapproché où ses *Mémoires* vont paraître chez Dentu, nous adresse la lettre suivante, que nous nous faisons un devoir et un plaisir de reproduire :

« Cher monsieur Piérart,

« Vous avez fait un appel à vos abonnés, afin que, par une légère cotisation de 20 fr., ils vous aidassent à supporter les frais que vous vous imposez dans le but de démontrer, de rechercher et de propager les faits et les vérités qui intéressent notre grande cause. L'entreprise que vous avez fondée sous le nom d'*Œuvre de la propagande spiritualiste*, et dont les adhérents ont leurs noms sur un tableau appendu dans votre salon, a toutes mes sympathies. Il est bon d'avoir ainsi au centre de Paris un local convenable, un foyer permanent d'expériences démonstratives et de conférences pour ceux qui veulent se convaincre, et, pour ceux qui sont convaincus, un point de contact, de liaison, d'entrevues fraternelles. Il est bon de voir les croyants apporter chacun leur petite pierre à l'édifice de la propagande. Comme l'a dit fort bien un de vos abonnés, M. Salgues, rien ne se fait ici-bas que par l'association, le groupement des forces ; et quelle cause mérite plus que la nôtre de voir s'établir, pour triompher, une communauté suffisante d'efforts et d'intentions ? Aussi, cher M. Piérart, je me fais un vrai plaisir de répondre à votre appel. Veuillez m'inscrire au tableau de ceux qui ont adhéré à votre œuvre ou qui pourront y adhérer. Mon séjour à Paris doit devenir plus fréquent. J'y serai de retour avant peu. Ce sera pour moi un vrai plaisir de me rencontrer chez vous avec mes coadhérents, ceux qui vous ont donné la

preuve de tout l'intérêt qu'ils portent aux moyens pratiques et réellement effectifs que notre cause attend.

« Agréez, cher M. Piérart, l'expression de ma parfaite considération.

« D.-D. Home. »

Dans une prochaine livraison, nous reproduirons les noms des personnes qui, à l'imitation de M. Home, auront adhéré à l'*Œuvre de la propagande spiritualiste.* Nous supplions ceux des anciens adhérents au projet de société spiritualiste de se rappeler les sentiments qui les animaient lorsque par deux fois ils nous ont apporté leur consentement. Les motifs qui avaient guidé nos premiers appels deviennent de plus en plus urgents. Il s'agit de savoir si la vérité spiritualiste, telle que nous l'avons prêchée, c'est-à-dire posée sur le terrain des faits, de la critique, de la science et d'une recherche franche et loyale, doit périr ou triompher. Que nos abonnés relisent l'appel que nous leur avons fait en terminant l'année 1862 de la *Revue spiritualiste*, et qu'ils s'en inspirent. Nous attendons tout de leurs bonnes intentions et de l'impulsion qui doit leur être communiquée spirituellement. Notre œuvre, œuvre de vérité, de franchise, de désintéressement, ne peut. après un apostolat des plus pénibles et des plus difficultueux, s'anéantir dans l'impuissance. Nous croyons que bientôt il lui sera donné des moyens puissants d'expansion et d'élaboration, et que nous nous acheminerons, dans un temps donné, vers la création du *Port-Royal spiritualiste*, dont il a été parlé dans notre appel de décembre dernier.

Puisque nous parlons ici de M. Home, disons qu'on s'est plu à répandre sur lui dans Paris des bruits que des journaux spiritualistes ont été même jusqu'à recueillir. Selon ces bruits, M. Alfred Maury, membre de l'Institut, admis dans une séance où la présence de l'illustre médium aurait provoqué des déplacements de meubles, qui se seraient mis en mouvement sans contact, n'aurait pas été embarassé de prouver que tout cela n'était que le résultat d'une hallucination. Nous sommes autorisés par M. Home à donner

à ces bruits le *démenti le plus formel*. Pour nous, qui connaissons la bonne foi de M. Home et qui lui avons vu produire des faits on ne peut plus extraordinaires, où il n'y avait pas d'hallucination possible, nous n'hésitons nullement à proclamer son démenti et à recommander à nos lecteurs de ne cesser d'être en garde contre tout ce que peuvent imaginer les ennemis de notre cause.

FAITS REMARQUABLES ARRIVÉS A PARIS.

(3e article. — Voir notre précédente livraison.)

Environ dix semaines après les explosions si extraordinaires du faubourg Saint-Honoré que Mme K... avait entendu prédire et vu éclater, elle se tenait à sa table, toujours occupée à communiquer avec ses chers Esprits. Tout à coup un Esprit, qu'elle reconnut pour être un nouveau venu à la secousse qu'elle éprouva et à l'étreinte inaccoutumée qui poussa sa main, se manifesta à elle. Elle en reçut la communication suivante :

« Je viens à vous, chère madame, quoique je ne vous aie jamais vue sur la terre ; mais votre compassion pour les âmes qui expient me conduit vers vous avec confiance.

« Je me nomme Anne-Claude C...-F..., né à A... (1), dans la richesse et d'une famille très-honorable. Je n'ai pu vivre non-seulement heureux sur la terre, mais encore en honnête homme. Notaire dans le département de Saône-et-Loire, j'ai épousé Mlle Amélie de S... ; d'elle j'ai une fille du nom de Mathilde qui a aujourd'hui quinze ans.

« Bientôt je me jetai dans le libertinage, et la séparation devint nécessaire ; bientôt aussi ma fortune fut insuffisante, mais je cherchai les moyens de continuer cette vie de dissipation et

(1) On comprendra le sentiment de délicate réserve qui nous fait taire ici les noms propres de famille et de lieu. Toutefois il sera facile, par les seuls noms que nous avons conservés, à ceux qui voudraient s'enquérir de la vérité des faits, de pouvoir exercer leur contrôle.

trompant la confiance que mon nom inspirait, et je partis pour ne pas subir une condamnation en police correctionnelle.

« Je me suis réfugié en Savoie, mais là aussi je fus poursuivi comme escroc; de même en Suisse, où je m'étais réfugié de nouveau. J'ai terminé le temps de ma condamnation en France. Je revins à Paris, où notre nom a eu du retentissement dans les annales judiciaires. Mon frère, Auguste C... de M..., député, se séparait scandaleusement d'une femme qui le rendait heureux... A Paris, je vécus en faisant le métier d'un homme d'affaires dont la conscience est large... Et je ne devais pas attendre longtemps de nouvelles poursuites. De toutes parts des plaintes étaient portées contre moi. Déjà je sentais la main de l'exécuteur des lois; mais une pensée qui me poursuivait depuis longtemps prit une forme arrêtée, et le 10 août dernier, à minuit, je quittais la rue Meslay, 34, où je demeurais depuis six mois, et, ivre de vin et de désespoir, je courais au pont de Bercy, où je me précipitais...

« Grâce! mon Dieu! car à vous seul appartient de disposer de la vie que vous nous avez donnée... Je souffre.

« Prière à vous, madame, de faire connaître à ma famille, principalement à ma sœur Anna, Mme Michaut-C..., à A..., rue Coquand, que son frère n'existe plus; à ma femme, Mme C..., née Amélie de S.., et à ma fille, à tous je demande pardon et réclame leurs prières.

« Ma femme demeure avec son père à Saint-V..., près Louans, département de Saône-et-Loire.

« Mon corps est encore sans sépulture. »

Devant une telle communication, la conduite de Mme K... était toute tracée. Plusieurs des faits cités étant d'une vérification facile, elle n'avait plus qu'à aller faire cette vérification, afin de s'assurer si elle n'avait pas eu affaire à un de ces Esprits follets, mystificateurs, qui malheureusement interviennent trop souvent dans les communications spirituelles. Elle se rendit donc immédiatement rue Meslay, 34. Là elle acquit la preuve que le sieur

C...-F... avait réellement habité le domicile indiqué, y avait en effet exercé le métier d'un homme d'affaires dont la conscience est large, et qu'il en était parti au mois de juillet passé sans que l'on sût ce qu'il était devenu. Une enquête postérieure, faite par un des amis de notre cause, M. Dupin, établit parfaitement les renseignements donnés à Mme K... par l'Esprit et constatés en partie par elle. Voici la lettre que nous écrivit M. Dupin :

« Monsieur,

« Suivant vos désirs, je me suis transporté au numéro 34 de la rue Meslay pour demander si un nommé C. Ch... n'avait pas habité cette maison.

« Le concierge et sa femme m'ont répondu : « Oui, nous avons eu C. Ch..., une espèce d'escroc qui s'était établi au deuxième comme homme d'affaires. Il nous a trompés en louant, car au lieu de meubler son appartement, il n'y apporta seulement qu'un mauvais bureau, quelques mauvaises chaises et un mauvais lit. Il doit ici deux termes; le propriétaire lui avait fait donner congé et des créanciers l'ont fait saisir; le peu qu'il avait a été vendu, et c'est à peine si ça a suffi pour payer les frais. Il avait pour employé un nommé Delap..., qui est encore employé dans cette même maison à la rédaction d'un journal.

« A la date du 9 juillet dernier, des hommes de la police sont venus s'enquérir si nous n'avions pas pour locataire ce C. Ch.... Il eut connaissance de ce fait; alors il parut très-inquiet; le 21 du même mois, son frère ou son beau-frère vint le prendre dans une voiture à la nuit tombante, et à partir de cette époque nous ne l'avons pas revu.

« Depuis sa disparition, beaucoup de personnes sont venues le demander, et suivant les détails qui nous ont été donnés, on peut en conclure qu'il a escroqué des sommes assez fortes sur la place de Paris. Précédemment il avait un bureau d'homme d'affaires passage d'Athènes. Nous avons appris par son ancien employé et sa femme de ménage qu'il avait été notaire à A..., qu'il

avait sa femme, de laquelle il était séparé, puis une jeune fille, lesquelles habitaient A... ou les environs; qu'il appartenait à une famille riche, et qu'à une époque déjà reculée, des escroqueries commises par lui quand il était notaire avaient appelé sur lui la sévérité de la justice, et, pour éviter la prison, il avait dû s'expatrier.

« Nous avons appris aussi qu'au mois de juillet dernier il devait être arrêté, car un nouveau jugement en police correctionnelle venait encore d'être prononcé contre lui; on suppose qu'il est caché dans Paris; quantité de personnes s'occupent de découvrir sa retraite, personne n'a pu encore y parvenir.

« Quand le commissaire de police est venu pour ouvrir sa porte lors de sa disparition, on a trouvé chez lui une lettre fraîchement écrite adressée à Mme veuve Ch..., rue Coquant, à A....

« Voici la copie de cette lettre :

« Ma chère mère,

« Je dois à Mlle Catherine ***, 13, rue de B..., 3,400 fr.,
« compris ce qui est dû à sa domestique. Si je viens à mourir
« avant de faire ce remboursement, faites-le pour moi, car c'est
« une dette d'honneur. J'espère que vous voudrez bien accom-
» plir la *demande d'un mort.*

« Signé : C. Ch....

« Le 17 juillet 1862. »

» Le commissaire n'a tenu aucun compte de cette lettre, ne voyant là qu'une ruse pour dépister la justice en faisant croire à un suicide.

« Moi j'ai recommandé à la personne entre les mains de laquelle se trouve cet écrit de ne pas s'en dessaisir quant à présent.

« J'ajouterai, Monsieur, en finissant, que j'ai vu quatre ou cinq personnes, dont j'ai les noms et les adresses devers moi, qui m'ont confirmé l'exactitude des détails que je transcris ici;

ces personnes sont prêtes à répéter à qui voudra l'entendre qu'elles m'ont dit.

« Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de mon profo respect et croire à la sincérité des faits énoncés dans cet lettre. »

DUPIN.

En même temps que ces enquêtes confirmatives à Paris, nous restait à en faire une autre dans le pays même du sieur (Ch., afin de nous assurer si les détails qu'il avait donnés sur s famille, ses antécédents, étaient réels. Nous chargeâmes de c soin un de nos abonnés, M. la B., qui habite précisément l contrée où C. Ch. fut notaire, et qui, par un heureux hasard, s trouvait justement à Paris au moment où les faits furent portés notre connaissance. M. de la B. voulut bien nous rendre ce peti service; mais auparavant il voulut voir M[me] K., afin de s'assure de son honorabilité, si elle n'avait aucun intérêt à se faire con naître comme médium, à exploiter ses remarquables facultés Lorsqu'il eut acquis la preuve parfaite du contraire, il écrivit à l'ancien maire d'A., son ami, qui, par une réponse qui nous a été communiquée, est venu confirmer les renseignements donnés au médium sur la famille, les antécédents du suicidé. Tous ces renseignements étaient conformes à ceux de la dictée médianimique, à l'exception d'un seul, le plus facile à connaître du médium, dans le cas où il se fût permis de broder, sur des circonstances et des noms connus, une histoire arrangée à plaisir. L'erreur provenait de ce que l'Esprit s'était dit d'une famille portant le même nom que le sien, mais tout à fait différente par le rang et les titres. A quoi attribuer une pareille inexactitude au milieu de détails de la plus parfaite vérité? Nous supposâmes que le malheureux Esprit, toujours imbu des sentiments de vanité qui sont l'apanage de la plupart des hommes ici-bas, et ayant d'ailleurs l'espoir qu'on s'intéresserait davantage à lui, ainsi qu'à l'objet de ses désirs, s'il se disait appartenir à une

haute famille, avait cru, par ces motifs, devoir ajouter à son nom les titres d'une famille à laquelle il était totalement étranger. Mais nos suppositions à ce sujet, toutes vraisemblables qu'elles pouvaient être, ne furent pas ratifiées par l'Esprit lors d'une évocation postérieure. Tout en reconnaissant qu'il s'était posé comme ayant appartenu à une famille autre que la sienne, il mit cette imposture sur le compte d'un Esprit lutin nommé Gras, qui l'obsède sans cesse et qui semble attaché à lui comme un châtiment des désordres de sa vie. Cet Esprit Gras, avant tout farceur et gascon, lui avait fait ajouter à son nom des titres qui ne lui appartenaient pas. Nous nous plaisons à consigner ici ces particularités parce qu'elles peuvent servir, rapprochées d'une foule d'autres, à montrer dans quel état tombent certains Esprits après leur séparation de leur corps, et comment le phénomène des possessions, si souvent constaté sur cette terre, peut exister pour certaines âmes dans le monde ultra-terrestre aussi bien que dans le monde concret.

Au nombre des principales questions qu'il y avait à poser à l'Esprit Ch. F. était celle qui concernait son cadavre. Puisqu'il le disait être sans sépulture, il pouvait savoir le lieu où il gisait. Il le dit accroché au pont d'Iéna, mais dans un état tout à fait méconnaissable depuis cinq mois qu'il était sous l'eau. Un de nos bons amis, tout dévoué à ce qui peut servir la cause spiritualiste, résolut de faire des démarches pour que des investigations fussent faites à ce sujet, et s'en fût immédiatement occupé sans les pluies continuelles qui, pendant cet hiver, gonflèrent considérablement le cours de la Seine et rendirent ses eaux trop rapides. Peu de temps après, l'Esprit apprit spontanément au médium dans une dictée médianimique que son corps, détaché de la place où il avait été si longtemps accroché, venait d'être retrouvé au pont de Grenelle. Le fait d'un corps retrouvé au pont de Grenelle le jour même indiqué par l'Esprit a été vérifié, et par un article de journal inséré parmi les faits Paris, et par l'attestation d'un de nos amis de Passy, qui, passant par ledit pont

le même jour, vit retirer le cadavre de l'eau. Ce cadavre était-il celui de C. Ch. F. ? Il aurait été bien impossible de le dire, car il était, chair et vêtements, dans un état de décomposition parfaite. Nous n'avons pas été à même de faire une enquête suffisante à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, il demeure pour nous avéré qu'un Esprit est venu cet hiver donner sur son passé, sa personne, des renseignements qui ont été reconnus exacts, à l'exception d'un seul sur la fausseté duquel l'Esprit a fourni des explications non moins curieuses. De ce fait grandiose il ressort les grandes vérités suivantes, si souvent proclamées, mais qu'on ne peut trop affirmer par ces temps de matérialisme qui prédominent : 1° que l'âme est immortelle ; 2° qu'elle expie au delà du tombeau les désordres de son existence terrestre, et que cette punition est quelquefois de tomber sous l'obsession des mauvais Esprits ; 3° que, conformément à ce qui a été cru et enseigné dès la plus haute antiquité, les âmes des suicidés, des hommes auxquels il n'a point été donné de sépulture, ou dont le décès n'a point été constaté, souffrent particulièrement de ces faits et ont une tendance à se manifester pour en faire la révélation et en obtenir le remède ; 4° enfin qu'il est des cas où les Esprits se révèlent en faisant connaître parfaitement leur identité ; faits grandioses que nous aimons à proclamer au-dessus de tout, à l'encontre de ceux qui nient la perpétuité du moi au delà de la vie matérielle, ou qui vont attribuant systématiquement toutes les manifestations des Esprits à l'action du diable.

Z.-J. Piérart.

DISSERTATION SUR LA POSSESSION DES CORPS ET SUR L'INFESTATION DES MAISONS PAR LES ESPRITS.

Au siècle dernier, un érudit, un savant, un laborieux historien, Lenglet Dufresnoy, publia un livre intitulé : *Recueil de*

dissertations anciennes et nouvelles sur les apparitions, les visions et les songes. Il fallait du courage en plein siècle de Voltaire, de matérialisme et d'athéisme, pour publier un tel livre. Mais Lenglet Dufresnoy puisait son courage dans ses convictions. Les faits, du reste, étaient patents. Il en éclatait de toute part alors comme aujourd'hui, y compris ces faits mémorables provoqués par les convulsionnaires de Saint-Médard, qui durèrent pendant trente ans, à la connaissance de tout Paris.

Au nombre des dissertations insérées par Lenglet Dufresnoy dans son précieux Recueil, il s'en trouve une fort remarquable, tant par la série de faits qu'elle articule que par les raisonnements qui précèdent ou suivent l'énoncé de ces faits. La dialectique de l'auteur, les considérations auxquelles il s'élève, nous ont paru dignes d'être reproduites et soumises à l'appréciation des spiritualistes d'aujourd'hui. Disons toutefois que l'auteur de cette dissertation, pieux ecclésiastique d'Amiens, présente les faits au point de vue du catholicisme le plus accentué. Il ne paraît pas admettre comme nous que la plupart des manifestations spirituelles, même les plus insolites, sont dues ou à des âmes en peine, ou à de mauvais esprits conservant au delà du tombeau leurs tendances, leurs vices d'ici-bas, et se manifestant conformément à ces tendances, à ces vices. L'auteur de la dissertation qu'on va lire, rallié aux doctrines mazdéennes, sous l'empire desquelles le christianisme s'est formé, fait de ces Esprits des subalternes de Satan, des *démons*, non dans l'acception d'*Esprits* que les Grecs donnaient à ce mot, mais dans l'acception des *dews*, des *darvands* zoroastriens. Bien que Jésus-Christ soit venu pour détruire l'empire de Satan, le docteur catholique d'Amiens incline à voir encore partout des suppôts de cet éternel antagoniste de Dieu ; à le lire, il y aurait à croire que la Rédemption a été une œuvre stérile. Avec d'autres démonophobes, il incline vers cette doctrine inadmissible qui consiste à montrer Dieu absent partout de sa création et la laissant à la discrétion de la milice des enfers, toute-puissante à opérer par-

tout des œuvres surnaturelles, tandis que les anges de Dieu seraient pour de telles œuvres réduits à l'inaction et à l'impuissance. Mais nos lecteurs ne partageront pas cette manière de voir. Ils liront toutefois avec intérêt la dissertation qu'a recueillie Lenglet Dufresnoy, parce qu'elle est un modèle des raisonnements à l'aide desquels on peut invinciblement démontrer l'existence du grand fait de la *manifestation des Esprits*. Ne dût-on conclure que dans le sens démonologique, c'est déjà beaucoup que de prouver ce grand fait que tant de personnes nient. Faites-moi croire au diable, et je croirai à tout ce qu'on raconte du monde spirituel, disait Voltaire. Laissons donc prouver qu'il est des faits qui ne peuvent avoir des humains incarnés pour agents. Ce grand point admis, il nous restera à voir s'ils émanent réellement des serviteurs officiels de Satan. Ce sera de notre part l'objet d'articles substantiels, que nous avons l'intention de publier dans cette Revue.

I. — *De la possibilité de la possession des corps et de l'infestation des maisons par les démons* (*ou mauvais esprits*).

« Il est trois sortes d'êtres purement spirituels : Dieu, l'ange, l'âme raisonnable. Dieu est un pur Esprit, un Esprit incréé et infiniment parfait. L'ange est un pur Esprit, mais créé et fini. L'âme est aussi un pur Esprit créé et fini, comme l'ange, mais destiné à animer le corps de l'homme dont il fait partie, en quoi elle diffère de l'ange. L'Écriture parle des anges en cent endroits. Elle dit que Dieu mit un chérubin dans le paradis terrestre après qu'il en eut chassé Adam ; que deux anges allèrent à Sodome ; que Jacob vit des anges qui montaient et qui descendaient sur une échelle ; qu'un ange extermina les premiers nés des Égyptiens ; que Raphaël conduisit le jeune Tobie chez Raguel et le ramena chez son père ; que les anges dans le ciel voient continuellement la face de Dieu. En vain les saducéens chez les juifs et les anabaptistes chez les chrétiens opposent-ils

que le nom d'ange étant un nom d'office : les anges dans l'Écriture ne signifient autre chose que les bonnes et mauvaises pensées. Cette objection est pitoyable. Le nom d'ange est un nom d'office, il est vrai, il signifie envoyé ou messager : mais l'office signifié par ce nom en est-il moins exercé par des personnes réelles ? Les noms de courrier, d'écuyer, de légat, d'ambassadeur, d'orateur, de ministre, sont des noms d'office : cela empêche-t-il que ce soient des personnes réelles et véritables qui exercent les différents offices signifiés par ces noms ? L'Écriture attribue aux anges des discours et des actions, comme d'aller, de venir, de monter, de descendre, de conduire, de défendre, de boire, de manger, de garder, de punir, de frapper, de lutter, de combattre, de tuer, d'exterminer avec des glaives et des épées : cela convient-il à la pensée ? Peut-on dire d'une simple pensée qu'elle monte, qu'elle descend, qu'elle boit, qu'elle mange, qu'elle frappe, qu'elle tue armée d'un glaive ?

« L'existence des anges est fondée aussi sur la lumière naturelle. Il est de la sagesse de Dieu qu'il y ait des êtres qui lui ressemblent parfaitement autant qu'il est possible, et cette parfaite ressemblance ne peut se rencontrer que dans des substances purement spirituelles qui ne soient pas faites pour être unies au corps, telles que sont les anges, parce que Dieu est un pur Esprit. Il est aussi de l'ordre et de la beauté de l'univers que, puisqu'il renferme des substances purement matérielles, comme les pierres, des substances partie matérielles, partie spirituelles, comme les hommes, il renferme aussi des substances purement spirituelles, telles que sont les anges. Ce sont les raisons du docteur angélique (1). La théologie païenne s'accorde en ce point avec la théologie chrétienne ; car si nous exceptons les épicuriens et leurs semblables, les autres philosophes admettaient les anges, c'est-à-dire des substances intelligentes supérieures à l'homme. C'est ce que prouve saint Cy-

(1) Lib. II, *Cont. gent.*, cap. XLVI et L, p. 4, 50, art. 1er.

prien (1) par le témoignage de Platon, de Socrate, de Trismégiste, des poëtes. Il est des anges de deux sortes, des bons qui sont demeurés soumis à Dieu (2), et des mauvais qui se sont révoltés contre Dieu et perdus par cette révolte. On les appelle les diables, les démons (3), les puissances de l'enfer, les puissances de l'air, les princes du monde, les esprits de malice, de ténèbres. Les mauvais anges souffrent tous les peines éternelles, mais tous ne sont point encore relégués dans l'enfer. Plusieurs sont répandus dans les airs et sur la terre, d'où il est très-possible qu'ils obsèdent les corps, qu'ils infestent ou qu'ils tourmentent les maisons et d'autres semblables lieux. La raison paraît d'abord s'y opposer. Un démon est un Esprit, un Esprit entièrement dégagé de la matière, et un tel Esprit, dira-t-on, ne peut agir physiquement et immédiatement sur la matière, puisqu'il n'a aucune proportion physique avec elle. N'est-ce pas une chose impossible qu'une substance purement intelligente agisse d'une manière physique sur une substance purement corporelle? Non, la chose n'est pas impossible, et nous portons tous au dedans de nous une preuve sensible, convainquante et toujours subsistante, de sa possibilité. Notre âme est spirituelle; elle est douée d'intelligence, de volonté, de liberté ; elle pense et elle réfléchit sur les pensées ; elle raisonne et elle arrange ses raisonnements, elles les exprime par la voix et l'écriture ; elle examine, elle juge, elle choisit ; elle sépare le vrai d'avec le faux, le bien d'avec le mal ; elle produit, elle invente et elle perfectionne ses inventions ; elle connaît et elle aime les choses universelles et purement spirituelles, la vérité, la vertu ; elle admire les effets de la nature et elle en rend raison ; elle fait des démonstrations ; elle ne conçoit pas seulement les choses existantes ou possibles, mais encore les privations et

(1) Lib. *Idolat. vanit.*
(2) Judæ, vers. 6.
(3) *Apoc.*, c. XII, vers. 9 ; *Eph.*, c. VI, vers. 12 ; *Isai*, c. XIV ; *Ps.* 77 ; *Matth.*, c. XII ; *Ephés.*, c. VI, vers. 12.

les négations. Toutes ces actions, qui sont spirituelles et qui ne peuvent venir que d'un principe spirituel, prouvent la spiritualité de notre âme ; elle est donc spirituelle. Cependant notre âme, toute spirituelle qu'elle est, agit sur le corps et sur tous ses organes, sur le sang, les humeurs, les esprits animaux, malgré sa disproportion apparente avec toutes ces choses. Il n'est pas plus impossible que les Esprits bons ou mauvais agissent sur les corps et les autres objets sensibles, puisqu'ils ne sont ni plus ni moins spirituels que nos âmes. J'avoue qu'on ne comprend pas clairement la manière dont cela se fait, mais est-ce une raison de nier la possibilité ou l'existence d'une chose parce qu'on n'en comprend point la nature, les différents modes, les diverses façons d'opérer ? Nous ne comprenons point la nature de Dieu, sommes-nous en droit de nier son existence ? Nous ignorons les causes du flux et du reflux de la mer, les propriétés de la pierre d'aimant, de mille autres choses naturelles dont nous sommes tous les jours les témoins ; nous avisons-nous d'en nier la possibilité ? Notre âme, quoique spirituelle, agit sur notre corps ; nous le sentons à tout moment, et nous en sommes plus certains que de tout ce qui est hors de nous : l'action de la substance spirituelle sur la corporelle est donc possible. On peut pousser ce raisonnement encore plus loin, et dire que nier la possibilité de l'action des Esprits sur la matière, c'est nier que Dieu y puisse agir lui-même, et nier par conséquent qu'il ait créé le monde, qu'il le gouverne, qu'il le conserve, qu'il lui imprime tous ses mouvements. La preuve en est facile. Dieu est un pur Esprit et un Esprit infiniment plus pur, plus parfait, plus élevé au-dessus de la matière que ni l'ange, ni l'âme raisonnable. Cependant Dieu agit sur la matière, il la touche, il la pénètre intimement, il lui imprime tous ses mouvements, il l'applique immédiatement à ses opérations, il lui donne l'être, la vie, il lui donne tout (1), dit saint Paul. Dieu est partout par sa

(1) Actes, XVII, 25.

manville, pendant qu'elle faisait compagnie à cette dame, (prenait cette fille pour se rassurer dans sa peur. Cette dame cette fille sont mortes il y a longtemps. *Le reste du témoign regarde le temps de la demeure de M. Leleu dans la maison.* même atteste : avoir entendu de sa maison comme si on jet des planches avec grand bruit dans toute la maison infestée ; plus, revenant un jour de faire la patrouille au milieu de nuit, avoir entendu quelque chose de violent tomber avec gra bruit dans la maison, et le maître de la maison crier après qui faisait ce bruit ; de plus, avoir entendu sonner la cl chette de la maison, toutes les personnes de la maison étu devant la porte, et n'y ayant personne ni au dehors ni au deda qui sonnât.

Marie-Thérèse Legrand, femme de Jean-Baptiste Tellie maître boulanger, atteste que la même Marie-Jeanne Bullo sœur de son premier mari, lui a déclaré plusieurs fois qu'aya couché dans la maison dont il s'agit avec Mme d'Armanville, el avait été maltraitée jusqu'à être noire de coups, et obligée de s sauver à deux heures de la nuit. *Voilà pour ce qui précède l résidence de M Leleu dans cette maison; voici pour ce q suit.*

D'abord, le R. P. Archange, capucin, atteste que Mme Leleu qui est morte à présent, l'a consulté de son vivant, et s'e plainte à lui que les démons la tourmentaient.

M. Augustin Leleu atteste, depuis 14 ans qu'il habite l maison, avoir entendu : 1° frapper une fois comme un coup d balai en dedans au milieu de la croisée qui est sur la cour 2° avoir entendu décharger contre ladite croisée plusieurs voi tures de briques à la fois, sans néanmoins voir aucune brique 3° avoir entendu plusieurs fois heurter à la porte de la salle frapper différents coups, tousser comme d'une voix d'homme tout cela pendant la nuit, les portes étant bien fermées et n'y ayant point d'homme chez lui ; essayer ensuite d'ébranler tout la maison, comme s'il voulait la renverser ; tenir les portes san

l'on pût entrer dans une autre chambre, cela durant quelque-
is une demi-heure; 4° ledit sieur Leleu, faisant commerce
huile, avoir entendu pendant la nuit frapper sur ses tonnes,
mme si c'était un ouvrier du métier qui frappât; 5° avoir en-
ndu souvent comme si on arrachait un degré de la cave et
mme si on le jetait sur l'autre degré; 6° balayer le grenier en
ein jour; enfin, avoir entendu comme compter de l'or, rouler
s pierres, faire du bruit partout.

Gérard-Joseph Tiliette, dit le Clerc, garçon âgé de trente ans,
teste avoir été près de sept semaines dans la maison passer les
uits, pendant lesquelles il a entendu pendant plusieurs fois:
comme une personne qui monterait et descendrait rapide-
ent l'escalier en frappant de toutes parts; 2° une fois, tomber
mme d'un seul coup du haut de l'escalier en bas; 3° avoir
tendu entrer dans la salle, frapper à la croisée, s'étendre sur
ut le plancher, entrer ensuite dans le cabinet, frapper six
ups sur le volet de la fenêtre aussi distinctement que si une
rsonne les eût frappés; 4° de l'avoir entendu deux fois comme
il traînait un drap sur l'escalier: 5° de l'avoir entendu souvent
ire du bruit dans la cave, traîner comme une carcasse dans la
ur, voltiger et s'élever comme un vent impétueux dans l'allée,
t monter ensuite dans le grenier; 6° l'avoir senti une fois qui
ui prenait la tête; 7° d'avoir vu une fois comme une lumière de
ambeau qui éclairait la cour. Ledit Tiliette a aussi une fois
orté un coup de sabre, comme on lui avait conseillé, à l'en-
roit où il entendait le bruit, sans avoir rien touché.

François Mille, maçon de profession, atteste avoir passé une
uit, il y a cinq ans, dans la maison dont il s'agit, pendant
quelle il a entendu frapper trois coups si considérables qu'ils
ont fait tressaillir, et qu'ayant été voir aussitôt dans la chambre
ù il entendait le bruit, laquelle chambre était fermée aussi bien
ue la porte de la rue, il n'a rien vu.

Mlle Marie-Catherine de Lâtre atteste que, pendant quatre ans
u'elle a demeuré dans la maison, elle a entendu: 1° une fois

faire grand bruit à sa porte à une heure du matin, ensuite se
tir quelque chose de lourd et de violent sur son bras ; 2° av
entendu souvent descendre et monter comme une masse s
l'escalier ; 3° avoir vu danser toutes les chaises de la chambre
elle était sans que personne visible les touchât ; d'avoir vu u
fois comme des flammes de feu sortir du grenier ; d'avoir e
tendu souvent descendre l'escalier et frapper à toutes les port

Mlle Marie-Antoinette-Jupille Desgranges, qui a demeuré
an dans la maison, atteste : 1° avoir entendu faire grand br
de jour et de nuit dans l'allée de la maison, et de jour surto
lorsqu'il n'y avait personne dans la maison ; 2° avoir enten
plusieurs fois rouler comme une boule de fer dans le grenie
3° avoir entendu heurter plusieurs fois à toutes les portes de
maison et rouler sur l'escalier ; 4° avoir entendu hurler pl
sieurs fois, comme tousser dans la serrure de sa porte, met
la barre qui ferme la porte.

Gabrielle Dobremelle atteste, pendant deux ans qu'elle a d
meuré dans la maison, avoir entendu : 1° comme jeter des tuil
sur le plancher de sa chambre sans voir aucune tuile ; 2° qu
que chose se jeter lourdement sur l'escalier sans qu'elle ait
personne en se retournant pour regarder ; 3° avoir enten
comme si un grand nombre de personnes parlaient ensem
sans qu'il y eût personne ; avoir entendu comme remuer de
vaisselle dans la cour, n'y ayant personne qui en remuât.

Marie-Magdeleine Jumel, fille de maître Jumel, facteur, deme
rant vis-à-vis ladite maison, atteste : 1° avoir vu une fois com
des fusées sortir du grenier à deux heures de la nuit, qu'e
n'était point encore couchée ; 2° avoir entendu frapper à coup
tuiles comme si la toiture allait tomber ; 3° frapper en différen
endroits de la maison ; 4° entendu des cris épouvantables sor
du grenier.

Geneviève Bouché, fille âgée de quarante-huit ans, venant t
vailler dans la maison l'espace de trois mois, atteste avoir e
tendu plusieurs fois hurler et frapper à toutes les portes,

avoir vu une fois comme une masse blanche et le plancher se soulever lorsqu'elle sortait de la grande chambre.

Thérèse Gouchon, fille âgée de vingt-deux ans, atteste avoir entendu comme un sac de blé qui serait tombé derrière ses talons et comme des pierres qui seraient tombées dans le grenier.

Mlle Marie-Catherine Lemaire atteste : 1° avoir entendu battre la caisse dans le grenier une fois ; 2° avoir entendu marcher comme s'il y avait plusieurs personnes dans la grande chambre, tandis qu'il n'y avait personne ; 3° entendu faire des hurlements une fois, marcher dans l'allée, ôter la barre de la porte, frapper aux portes et faire comme si on les ouvrait plusieurs fois ; 4° entendu jeter des pierres dans la cheminée, regarder et ne rien voir.

Rose Brueil et Marie-Anne Fillette attestent, pendant trois ou quatre nuits qu'elles ont passées dans la maison, avoir entendu frapper dans la cave, et faire hors de la cave et dans d'autres endroits de la maison un bruit semblable à celui d'une fronde lorsqu'on l'agite fortement.

La veuve Bachelier, demeurant dans une maison d'où elle découvre la cour de la maison infestée, atteste avoir entendu plusieurs fois pendant la nuit du bruit dans la maison, entre autres une fois comme si on déchargeait un gros ballot, et avoir vu aussi de la lumière non naturelle dans la cour, une fois notamment une lumière si grande qu'elle éclairait parfaitement toute la cour.

Étienne Flais, garçon de vingt-deux ans, atteste avoir entendu hurler, frapper, jeter des pierres dans la cheminée de la maison.

Mme de Colière, ayant été depuis peu dans la maison, atteste avoir entendu comme marcher dans la cave et frapper à diverses reprises.

M. Gaudière, prêtre, sous-diacre de la paroisse Saint-Firmin en Castillon, et M. de Sallier, chanoine régulier prémontré de cette ville, attestent qu'ayant passé la nuit du 3 au 4 du mois de

février de cette année dans la maison, ils ont entendu à plu- sieurs reprises du bruit en différents endroits, qui ne pouva venir que d'une cause extraordinaire, savoir : 1° un bruit sem blable à celui que ferait quelqu'un qui arriverait dans la chamb bien fermée, au-dessus de celle où ils étaient, ensuite un cou distinct et assez fort sur le plancher de cette chambre supérieure en sorte que l'un deux s'écria qu'il n'en fallait pas davantag pour prouver la réalité du fait; 2° deux fois dans la cour u bruit semblable à celui qu'on ferait en donnant des coups cont la muraille; 3° un coup donné sur la barre de fer qui ferme l porte en dedans et qui l'a fait résonner distinctement.

Les mêmes attestent avoir passé la nuit du 21 au 22 du pré sent mois de février dans la maison de M. Leleu, et, visite fait de la maison, tout étant bien fermé, avoir entendu et senti quatre reprises différentes un ébranlement universel de la mai son, à commencer depuis le grenier jusqu'en bas, en sorte qu'il entendaient les fenêtres remuer et qu'ils se sentaient épouvanté et ébranlés sur leurs siéges, comme si la maison allait tomber L'ébranlement fut suivi d'un jargon réitéré qu'on ne saurait dé finir et que l'on entendait en même temps en plusieurs endroits à commencer depuis la porte de la chambre où ils étaient. Il ont entendu aussi frapper pendant une bonne partie de la nuit notamment pendant deux heures entières dans une chambre bie fermée, où ils entendaient lever et abaisser fortement une gross porte qui est couchée sur le plancher. Ils ont entendu aussi plu sieurs fois descendre et monter l'escalier.

M. de Roden, gentilhomme, atteste avoir passé quelque nuits dans la maison, et pendant ces nuits avoir entendu 1° dan la chambre supérieure à celle où il était, sauter et frapper un coup; 2° donner un coup à la barre qui ferme la porte en dedans; 3° descendre sur l'escalier; 4° bruire dans la cour; 5° descendre du grenier en bas.

J'ai été aussi deux fois pendant la nuit dans la même maison, et après l'avoir exactement visitée partout, au moins la première

ois, j'ai entendu à plusieurs reprises un bruissement ou bien un bruit confus dans la cave, plus distinctement que la premierę fois. J'ai couru aux coups et je n'ai rien vu (1).

Z.-J. Piérart.

(La suite à la prochaine livraison.)

GUÉRISONS SPIRITUALISTES.

Angers, le 5 mai 1863.

Mon cher monsieur Piérart,

Je n'ai de faits nouveaux que des cures des plus extraordinaires opérées par l'Esprit qui est constamment en communication avec M. Charles de Tr..., à une demi-lieue d'ici. La maison de ce précieux médium ne désemplit pas, et chaque jour, depuis environ quatre mois, vingt, trente, quarante personnes font la queue chez lui ou à sa porte, et tous ces malades, affectés depuis des années, abandonnés des médecins, après l'usage de deux ou trois tisanes, sont parfaitement guéris.

Au nombre de ces guérisons figurent celles d'un jeune homme, devenu fou depuis cinq mois, parfaitement rétabli ; — d'un voiturier qui a eu la jambe écrasée sous une voiture : elle était aplatie comme la main. Le médecin appelé a dit : « Au plus vite l'amputation, ou la gangrène va s'établir. » M. Ch., appelé, a dit, de la part de *Gabriel*, que « dans trois semaines cet homme marcherait ». En effet, le vingt et unième jour il conduisait sa voiture, et si bien guéri qu'il n'avait pas même une *cicatrice*. Même guérison pour un ex-soldat, réformé à Rome il y a dix-sept mois, comme couvert de plaies incurables, son sang étant complétement décomposé. J'ai vu ses plaies horribles ; il était mourant, dans un état d'atrophie déplorable. Eh bien ! après sa troisième tisane, il avait déjà repris des couleurs, mangeant de grand appétit ; et il m'a fait remarquer lui-même qu'on ne pouvait pas reconnaître la place où avaient été ses plaies. Ces jours derniers, ce fut le tour d'une femme qui était dans son lit depuis fort lóngtemps, enflée comme un ballon, et mourante.

(1) C'est ici le lieu de rappeler qu'il a été souvent question dans la *Revue Spiritualiste* de maisons théâtres de pareilles manifestations. Qu'on lise, entre autres, les faits qui figurent page 356 du tome II de notre Revue.

On attendait son dernier soupir, car elle avait été condamn par son médecin. Cependant son mari, ne voulant rien avoi se reprocher, est allé, mais sans espoir, chez M. Charles. L l'Esprit que j'appelle Gabriel a dit à ce médium qu'il la gu rirait. En effet, immédiatement après la troisième tisane, c'es à-dire une douzaine de jours après, cette femme est allée reme cier et Gabriel et M. Charles.

Une petite fille de huit ans, qui avait une incontinence d'uri depuis cinq ans, lui a été présentée. L'Esprit a dit, au gra étonnement de la mère, que cela provenait d'une chute; et ce dernière dit qu'en effet elle était dans cet état depuis qu' l'avait laissée tomber. Quelques jours après, cette femme allée dire que sa fille était revenue à l'état normal.

Une ankylose grosse comme ma tête a été fondue en quin jours. Mais ce qu'il y a de remarquable dans ces guérisons mir culeuses, c'est que l'Esprit prescrit presque toujours la mê tisane, composée d'une trentaine de plantes, ce qui fait croi qu'elles n'ont une vertu curative que parce que cet Esprit l spiritualise.

Que diraient donc ici les Figuier, les Brière de Boismont, etc avec leurs théories d'hallucination? De quelle valeur sont c théories placées en face des phénomènes qui se passent chaq jour ici? Voilà un médium qui guérit les malades les plus dése pérés, et qui, bien plus, les guérit gratis !

SALGUES.

FEU MYSTÉRIEUX.

Il n'est bruit dans le Michigan que d'un phénomène inexp cable dont vient d'être le théâtre le village appelé Bush Tow ship, à cinq milles au nord d'Owasso.

Un fermier nommé Stearns, demeurant dans ce village, a u fille adoptive âgée de dix ans, nommée Lizzy Freeman. Ce jeune fille balayait il y a quelques jours la salle commune, lo qu'elle s'aperçut que le tapis était en feu. Cependant on n'av pas allumé le foyer, on n'avait pas apporté de lumière, et il impossible de découvrir la cause de la combustion.

Une heure plus tard, le feu sortait d'un amas de chiffons da une autre chambre. Le même jour, les vêtements de la jeu fille s'enflammèrent on ne sait comment, et le lendemain mat une serviette de toilette dont Mme Stearn venait de se servir po

laver la figure, et qui était suspendue tout humide à un
u, se mit également à brûler.

A peine était-on remis de l'émotion causée par ces faits inex-
cables, qu'une meule de paille placée près de la maison de
Stearns fut réduite en cendres. Le même jour, plusieurs per-
nnes étant réunies dans la salle basse, on entendit la chute
n corps lourd sur le plancher de l'étage supérieur; on monta
on reconnut que c'était un sac rempli de livres et de linge,
spendu par une corde à un clou fixé dans une solive, qui était
mbé. Le sac brûlait, et la corde avait été consumée.

M. Stearns, alarmé de ces événements, se décida à déménager.
ndant que l'on transportait le mobilier, des étincelles et des
mmes sortirent des jointures d'une malle fermée à clef, et qui
vait pas été ouverte depuis plus d'un an. Quand on l'ouvrit,
le ne contenait plus que des débris fumants.

La famille de M. Stearns est maintenant retirée dans une
aison située à trois milles de la ferme, et il ne manque pas de
ns qui n'approchent de cette retraite qu'avec une sainte ter-
ur. La superstition s'en mêle. Le diable, disent les paysans,
habite avec ces pauvres gens, et c'est tout au plus s'ils peuvent
rtir de chez eux sans être lapidés. A Owasso et dans le village
e Caruna, qui en est voisin, l'émotion est immense. La popula-
on rôde autour de la ferme maudite, et cherche à voir, sans
op oser approcher, les traces du feu miraculeux. D'un autre
ôté, la curiosité gagne les villes; on vient de Cleveland, on
rrive de Détroit; les spiritistes croient à l'intervention des
sprits, et il n'est pas jusqu'aux savants qui n'aillent faire une
nquête sur les lieux; on cite entre autres le Dr Tappan, chan-
elier de l'Université du Michigan, et le président Fairchild, du
Hillsdale College, qui sont partis pour visiter la *Ferme du mi-
acle*, nom désormais décerné au domaine de Stearns par la
uperstition des paysans.

(Extrait du *Courrier des Etats-Unis*.)

LE DOCTEUR RŒSSINGER.

MONUMENT ÉLEVÉ A SA MÉMOIRE.

Nos lecteurs se rappellent le vénérable docteur Rœssinger,
de Genève, dont il a été souvent question dans ce journal, et
qui quelque temps avant sa mort, arrivée en 1861, était devenu
notre collaborateur. Nous avions su rendre à ce spiritualiste
homme de bien, citoyen courageux, médecin éclairé, toute la

justice qu'il méritait. Aussi sommes-nous heureux de reprodu l'article suivant d'un journal suisse, que M. Lafontaine, m gnétiseur à Genève, a cru devoir accompagner de son côté fort bonnes paroles à l'égard du docteur tant regretté. On donc dans le *Magnétiseur de Genève :*

« Nous empruntons au *National Suisse*, de Neuchâtel, lignes suivantes :

« Le cortége qui s'était formé pour se rendre sur le cimeti dé Couvet et assister à l'inauguration du monument élevé à mémoire du docteur Rœssinger comptait environ 3,500 p sonnes. La marche était ouverte par la jeunesse des écoles Couvet; le Conseil d'État était représenté par cinq de membres. Il y avait quatre musiques, plusieurs sociétés chant, un grand nombre de bannières; les cloches sonnaie le canon tonnait. C'est M. le pasteur Redart qui a prononcé discours d'inauguration; puis MM. Jeanrenaud-Besson et E gène Borel ont prononcé chacun un discours. Au banquet, p sieurs orateurs ont pris la parole : MM. Henri Grandjean, Locle; Corsat, de Genève; Michel Jacky, de la Chaux-d Fonds, etc. — Le monument, exécuté par M. Custor, sculpt à Neuchâtel, se compose d'un socle supportant un piédes d'environ six pieds de haut, surmonté d'un obélisque; la ha teur totale du monument est d'environ quinze pieds. Sur face intérieure du piédestal est sculptée, en forme de médaill une couronne de chêne et de laurier, au centre de laquelle on ces mots : *Au martyr républicain Frédéric Rœssinger, les p triotes reconnaissants*, 1863. La corniche du piédestal est f mée par un fronton funéraire, surmonté de l'obélisque, s lequel se détache un médaillon en marbre de Carrare, représ tant la tête du docteur Rœssinger, sculptée en bas-relief. »

Nous ne laisserons point passer cette occasion de rendre ho mage à la mémoire du docteur Rœssinger. Homme de prog en tout, il fut notre ami et devint un zélé partisan du mag tisme; il créa et soutint seul le *Journal de l'âme*, dans leque développait, avec une conviction profonde, ses idées spirit listes. Nous ne partagions pas ses idées, mais nous ne pouvio nous refuser à rendre une justice entière à la loyauté et à la p bité avec lesquelles il les exprimait.

En sortant des cachots prussiens, il s'était réfugié à Genè où il exerçait la profession de médecin, qui pour lui était véritable sacerdoce. Sa porte était toujours ouverte au pau qui venait y frapper; et la nuit comme le jour, par des torre de pluie comme par le plus beau temps, sans jamais le fa

tendre, il l'accompagnait jusque dans sa mansarde, jusque ins son grenier ; et là, non-seulement il donnait avec affection i malade des soins médicaux, mais encore, par de bonnes pa- les bien senties, il ranimait son courage, rappelait son éner- e, et bientôt, grâce à ces soins dispensés à la fois au corps et l'esprit, une réaction morale venait tirer le pauvre malade des as de la mort.

Le docteur Rœssinger était un des hommes les plus honora- es et les plus humains que nous ayons jamais connus, et nous mmes heureux de pouvoir répéter ici ce que nous avons dit uvent, qu'on ne saurait trop honorer sa mémoire et trop re- etter cet homme de bien. CH. LAFONTAINE.

Nous nous associons de tout cœur aux hommages rendus en tte occasion à la mémoire du Dr Rœssinger. Personne que nous chions ne méritait plus que lui ces ovations d'outre-tombe, i peu tardives peut-être, car, à force de dévouement et de sa- ifices, de ces sacrifices comme en savent faire les vrais spiri- alistes, le Dr Rœssinger est mort pauvre. Il avait été condamné mort, puis à une longue détention, pour avoir voulu rendre la erté à Neuchâtel, sa patrie. Neuchâtel rendue libre ne songea lui qu'après sa mort pour lui ériger une statue. Si bien qu'on ut dire de l'infortuné docteur qu'il fut l'un de ces fous dont rle Béranger :

On les persécute, on les tue,
Sauf, après un long examen,
A leur dresser une statue
Pour la gloire du genre humain.

Cela est triste à dire, mais cela est et se voit tous les ırs.

Puisque nous parlons ici du monument qui vient d'être élevé a mémoire du Dr Rœssinger, disons qu'il est un monument non oins digne de lui, c'est la collection complète de ses œuvres, ie sa veuve, actuellement à Couvet, Suisse, a gardées pour ı vendre. Nous avons déjà signalé ces œuvres à l'attention de s lecteurs ; nous ne pouvons mieux faire que d'en donner ici nouveau la liste. Mme Rœssinger ou le libraire Cherbuliez, ris et Genève, se feront un plaisir de les envoyer franco à ux qui en feront la demande.

1° *Le Journal de l'âme*, quatre années parues ; le volume, fr. pour la Suisse, 8 fr. pour la France et l'Italie, 9 fr. pour llemagne, et 10 fr. pour l'Angleterre et l'Amérique.

2° *Fragment sur l'Electricité universelle, ou Attraction mu- elle*. Il y a un résumé de ce travail, formant un volume à part.

3° *Coup d'œil physiologique et médical sur les forces vital*
4° *Manuel théorique et pratique du rhumatisme et des ma ladies nerveuses.*
5° *La science se rallie à la foi.* Dialogue entre un physici et un théologien, avec une explication physico-logique du sy bole des apôtres.

Z.-J. Piérart.

COUPLETS SPIRITUALISTES DANS UN CONCERT DE PARI

Le 22 avril dernier, à la salle Herz, rue de la Victoire (nom de bon augure!), M. Caliste Borelli, maître de chape honoraire du roi d'Italie, a donné, pour la première fois en p blic, avec le concours de l'excellent orchestre du Théâtre i périal Italien, et que dirigeait l'habile bénéficiaire, une brilla soirée musicale, exclusivement consacrée à l'exhibition d œuvres inédites de ce jeune compositeur. Le succès a plein ment couronné l'entreprise. De nombreux et sincères appla dissements ont été la juste récompense de ce début, aussi mé toire que hardi.

Dans le riche trésor du jeune artiste, nous citerons en par culier la symphonie en *sol mineur* et l'ouverture en *ré*.

Parmi les morceaux de chant, les plus applaudis furent : *Poëte mourant*, méditation de M. de Lamartine, ainsi que *Te et Cieux*, romance dont nous reproduisons intégralem les couplets, parce qu'ils appartiennent à notre école spirit liste, et que, depuis plusieurs années d'ailleurs, ils ont été p bliés infidèlement par un Recueil peu sévère à cet égard.

Voici la seule version exacte :

TERRE ET CIEUX

POÉSIE

Par M. Aug. DE MALDIGNY.

Vous qui, courbés sur notre route,
Nobles pionniers du devoir,
Le front toujours ombré de doute,
Cherchez la foi qu'il faut avoir :
L'amour est l'ange salutaire!
L'amour est l'hymne précieux!
Tout le bien qu'il fait sur la terre,
C'est un encens qui monte aux cieux.

Sous le chaume ou sous la couronne,
Qui peut prévoir le lendemain?
Puisque l'ombre nous environne,
Marchons en nous donnant la main.
Aimer, c'est croire ; et nul mystère
Pour le bonheur n'est plus pieux :
Le bonheur goûté sur la terre,
C'est un secret qui vient des cieux.

Versons le baume à la souffrance;
Aux plus blessés, notre faveur :
La moindre obole est l'espérance,
Quand on la donne avec ferveur.
Rien ici-bas n'est solitaire,
Un grain de bien conduit au mieux ;
Et le progrès né sur la terre,
C'est un fruit d'or semé des cieux.

Au jour présent la fleur vermeille,
Le souvenir pour le passé,
Un doux rayon pour chaque abeille,
Aux ingrats seuls... l'oubli glacé.
A Dieu nos vœux, notre prière,
Echo du cœur, triste ou joyeux :
Dieu, c'est le bon droit sur la terre,
C'est l'Éternel au sein des cieux.

Pourquoi des pleurs sur une tombe?
Un ami hors de nos destins,
C'est, au soir, un soleil qui tombe
Pour embrasser d'autres matins.
Naître!... c'est une épreuve austère
Dans notre monde soucieux;
Mais quand le juste a fui la terre,
C'est une fête dans les cieux (1).

(1) Comme spécimen des adultérations que nous avons signalées, nous transcrivons ici le dernier couplet tel que le *Recueil* l'a défiguré :

« Alors que notre ami succombe,
« Ne pleurons pas sur son destin :
« C'est, au soir, un soleil qui tombe,
« Pour revivre un autre matin.
« Naître!... en ce monde de misère,
« C'est remplir des jours soucieux ;
« Mais quand le juste, etc. »

L'intention du défigurateur pouvait être fort louable, mais son résulta est des plus fâcheux. *Naître!...* ce n'est pas *remplir* des jours, etc. Que de gens naissent et ne vivent pas!

D'ailleurs, pourquoi, sans le consentement ou la coopération quelconque d'un auteur, se permettre de dénaturer son œuvre?

Les faits prodigieux de porte fermée à clef sans qu'aucune main humaine ait pu y intervenir, faits qui se sont passés dans notre appartement et dont nous avons parlé page 24 de notre livraison de janvier, viennent de se répéter trois fois encore. Non-seulement le serrurier, mais plusieurs de nos amis l'ont constaté. Il ne nous a pas encore été donné d'explication sur ces faits insolites, qui, s'ils nous causent de désagréables contre-temps, sont néanmoins accueillis volontiers par nous comme une preuve tangible et certaine des opérations du monde spirituel sur la matière. Plus tard, si une explication plausible du motif de ces manifestations nous est donnée, nous en entretiendrons nos lecteurs.

Il vient de se juger au tribunal du commerce une affaire assez curieuse dont on nous prie de parler, attendu qu'elle intéresse les spiritualistes. Le jugement occupe toute une longue colonne du journal *le Droit* du 22 mai. Voici les faits :

On sait que l'ouvrage intitulé : *Le Livre des Esprits spiritualistes, réfutant la doctrine des réincarnations*, etc., dont nous avons parlé, est un petit volume à couverture jaune qu'il est impossible de pouvoir jamais confondre avec *le Livre des Esprits, contenant les principes de la vie spirite*, qu'il s'annonce comme ayant pour but de réfuter. Eh bien, croirait-on que les éditeurs de ce livre ont mis opposition à sa vente, ainsi qu'à la circulation des prospectus, sous prétexte que, par une similitude de titres, il était de nature à faire concurrence au livre des *Esprits spirites*. Le tribunal n'a pas du tout admis de telles prétentions, et il a permis la vente du livre des *Esprits spiritualistes*, condamnant les demandeurs à 150 fr. de dommages-intérêts et aux frais du procès.

Il est vrai que l'auteur du *Credo spirite* a enseigné que l'âme était un attribut de l'homme, que les manifestations des Esprits étaient chose nouvelle et qu'on pouvait être bon chrétien en admettant le dogme des réincarnations; mais, nonobstant cela, on était loin de croire que les propriétaires de ce Credo auraient la simplicité de provoquer un pareil procès. Auraient-ils voulu plutôt intimider l'auteur du *Livre des Esprits spiritualistes* pour lui faire renoncer à la vente de son œuvre? Si cela est, il faut convenir qu'ils ont été doublement déçus dans leur attente.

Z. J. PIÉRART, *Propriétaire Gérant.*

Paris.— Imprimerie Jouaust et fils, rue Saint-Honoré, 338.

Aperçu de quelques-unes des matières qui paraîtront dans les prochaines livraisons de la *Revue spiritualiste*.

Articles de fonds, Controverses ou Déclarations de principes. — Aux sceptiques savants qui se déclarent parfaitement édifiés sur le peu de fondement du spiritualisme, sans l'avoir examiné, ni étudié. — Les phénomènes spiritualistes, les manifestations *médianimiques* sont des faits aussi anciens que le monde ; ces faits ont constitué le principal domaine de toutes les religions, le fonds commun de la plupart des philosophies anciennes. — Aveuglement incompréhensible de ceux qui en nient la réalité. — De l'existence des bons et des mauvais Esprits. L'élévation des pensées, le détachement de la matière, la noblesse du caractère, la générosité du cœur, la pratique de toutes les vertus, sont les conditions indispensables pour être en rapport avec les premiers. Du peu de fondement des communications émanées des seconds. — La question à l'heure qu'il est n'est pas de tirer des Esprits des révélations, des enseignements qui, au point où en est la science spiritualiste, ne sauraient pas toujours avoir des garanties de certitude ; mais ce qu'il importe le plus, c'est de démontrer théoriquement et pratiquement que l'âme est immortelle et qu'elle peut, après sa séparation du corps, se manifester à nos sens. — Les communications *médianimiques*, donnant des préceptes de la plus pure morale, toutes sortes d'avis salutaires, guérissant des malades, doivent-elles être attribuées à l'Esprit du mal ? — Satan a-t-il jamais existé, ou n'est-il qu'une importation des doctrines mazdéennes dans les religions de l'Occident ? — Doit-on condamner ceux qui entrent en commerce avec les Esprits, qui les provoquent à se manifester ? Les manifestations *médianimiques*, au lieu d'être chose pernicieuse, ne sont-elles pas au contraire de nature à réveiller le sentiment religieux, à faire affirmer avec plus de force les vérités les plus consolantes de la religion ? — Des procès de sorciers au moyen âge ! Anathème à ceux qui, pendant si longtemps, en étouffant dans la flamme des bûchers la plus consolante et la plus féconde des vérités, l'ont empêchée d'éclore !

Études et Théories. — Analyses particulières d'ouvrages. — Essai de psychologie au point de vue de l'immortalité de l'âme. — La science en présence du spiritualisme. — Initiation aux différents modes et aux diverses natures de manifestations spiritualistes. — Traces du spiritualisme dans l'histoire et examen sous ce point de vue du livre chinois *Des récompenses et des peines*, des *Vedas*, du *Zend-Avesta* (notamment des livres désignés sous les noms de *Vesperéd* et de *Boun-Dehesch*), de la *Bible*, de la *Misna*, du *Talmud* et de la *Kabale*, des *livres hermétiques*, des poésies d'Hésiode, d'Homère, de l'*Edda*, ainsi que des croyances des peuples sauvages, etc. — Examen, au point de vue spiritualiste, du brahmanisme, du mazdéisme, des doctrines religieuses des Chaldéens et des prêtres égyptiens, des Pélasges et des Étrusques, du judaïsme, du polythéisme, du druidisme, du bouddhisme, du néo-platonisme, du mithriacisme, du manichéisme, du gnosticisme, du quiétisme et d'une foule d'autres sectes religieuses. — Filiation des doctrines spiritualistes à travers les âges ; leur existence dans les mystères d'Isis et de Sérapis, dans ceux de Cybèle, de Samothrace et d'Éleusis, chez les francs-maçons, les templiers, les différentes sectes d'illuminés, etc. — Le spiritualisme constituant le fond des divers procédés de la magie. — Recherches sur les doctrines émises par Celse et sur la réfutation qu'en a faite Origène. — Examen des auteurs anciens qui ont écrit sur les spectres, les visions, les apparitions, les évocations, la divination, les songes, etc. — Ouvrages les plus célèbres du moyen âge et de la renaissance traitant des mêmes matières. — Auteurs spiritualistes des temps modernes, analyse de leurs œuvres. — Des procès de sorciers. — Coup d'œil sur les possessions et histoire de quelques-unes des plus remarquables qui aient eu lieu en divers pays.

Biographies. — M. Home, sa biographie, réflexions et réfutation à son sujet. — Pythagore, Apollonius de Thyanes, Sosipâtre, sainte Perpétue, saint Cyprien, Merlin. — Sainte Hildegarde, sainte Mechtilde, sainte Brigite, sainte Gertrude, sainte Catherine de Sienne, saint Pierre d'Alcantara, sainte Alma, saint Bernard, Agnès de Bohême, saint Dominique, saint Copertino, Marie d'Agreda, saint Bernardin, le bienheureux Gilles, la dame Diaz, Christine l'admirable, sœur Adélaïde d'Aldelhausen, Espérance Brenegolla, sainte Colette, Dalmas de Girone, Bernard de Couriéon, le frère Maffei, Jeanne Rodriguez, Dominique de Jésus-Marie, Theodesca de Pise. — Elisabeth de Falkenstein, Oringa, Venturin de Bergame, Damien Vicari, le carme Franc, le dominicain Robert, Savonarole, Cardan, Nicole Aubry, Jeanne Fery, Brandano, Brocard, Marie des Valées, Antoinette Bourignon, Marie Alacoque, Elisabeth de Ramphaing, sainte Thérèse, madame Guyon, Cagliostro, Swedenborg, Jacob Bœhm, saint Martin, la voyante de Prevurts, Marie de Mœrl, Davis, Willis, etc., etc.




PUBLICATIONS MAGNÉTIQUES OU SPIRITUALISTES

QU'ON TROUVE AU BUREAU DE LA *Revue spiritualiste*

L'Immortalité, par Alfred Dumesnil	3 50
Rome chrétienne dévoilée, ou Révélation du Mystère de la Tradition apostolique	2 »
La Religion d'harmonie, par le docteur Dechenaux.	1 25
Philosophie de la religion. Théologie, Cosmologie et Pneumatologie, par M. Matter. 2 vol. in-12.	7 50
Les Ennéades de Plotin. 3 vol.	22 50
La Magicienne des Alpes, ou le Spiritualisme au XVe siècle .	2 »
Pneumatologie positive et expérimentale. *La réalité des Esprits et le phénomène merveilleux de leur écriture directe,* démontrée par le baron L. de Guldenstubbé.	5 »
Fables et Poésies diverses, par un Esprit frappeur	2 »
La Morale universelle, par M. de Guldenstubbe. 1 volume in-12	3 »
Le Spiritisme en Amérique, par Clémence Guérin	1 »
Biographie de A. S. Davis, par la même.	1 »
Les Habitants de l'autre monde, Révélations d'outre-tombe, par Camille Flammarion.	1 »
Esprit de vérité, ou Métaphysique des Esprits, par D. Buret	1 50
Les Manifestations des Esprits. *Réponse à M. Viennet,* par Paul Auguez.	2 50
Spiritualisme, faits curieux, par le même	1 50
Vie de Jeanne d'Arc, dictée par elle-même à Ermance Dufaux.	3 »
Pensées d'outre-tombe, par M. et Mlle de Guldenstubbé. . .	1 »
Conversations et Poésies extranaturelles, par M. Mathieu, précédées d'*Un mot sur les tables parlantes.* 2 brochures . .	1 50
Encyclopédie magnétique et spiritualiste, par Cahagnet. 4 vol. parus. . . . . :	16 »
Arcanes de la vie future dévoilée, par le même. 3 vol. . .	15 »
Affaire curieuse des possédées de Louviers, par Z. Piérart.	1 »
Vie de notre Seigneur Jésus-Christ, D'APRÈS LES VISIONS DE CATHERINE EMMERICH. 8 volumes.	16 »
Vie d'Apollonius de Tyane, par Philostrate, nouvelle traduction par M. Chassang.	7 »
Saint Martin, son maître Martinez et leurs groupes, par M. Matter	7 »

(On se charge d'adresser franco à domicile chacun des ouvrages ci-dessus, contre payement par une voie quelconque du montant de ces ouvrages augmenté de 10 p. 100 de leur prix, en plus, pour frais de poste, et de 20 p. 100 pour l'étranger. On est prié d'écrire directement et non par l'intermédiaire des libraires.)

Paris, impr. de Jouaust père et fils, 338, rue Saint-Honoré.

